



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 13 avril 2023 (20h30)

PROCES-VERBAL

PRESENTS (14) : CHAMBE Régis (Président de séance), GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYET Nathalie, FAYOLLE Bruno, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, VERICEL François, GUILLEMOT Jules, ESCALE Christian, RIBEIRO Carine, CROZIER Benoit, VINCENT Anne, Thomas RIVOIRE

EXCUSES (13) : BUISSON JEAN-LUC, CHARDON MONIQUE, GUYON MARC, CHARVOLIN ANNABELLE, TISSEUR SIMONE, SANGOUARD Jérôme, MORLON Monique, JOMAND Cécile, GUYOT Dominique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GOUTAGNY Raphaël, CAREL Marianne, BUISSON Ghislaine

LE QUORUM ETANT ATTEINT, IL EST PROCEDE COMME SUIIT :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie FAYET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

1. BUDGET PRIMITIF 2023

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2023, les documents budgétaires travaillés en commission Finances le 20 mars 2023 sont présentés.

A la suite d'échanges portant sur les différents enjeux du budget, le Conseil municipal délibère comme suit.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le compte de gestion 2022 présenté par la Trésorerie et certifié conforme au compte administratif.**

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le compte administratif 2022 :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
DEPENSES	5 981 760,00 €	4 995 482,16 €
RECETTES	5 981 760,00 €	6 403 244,60 €
Excédent de clôture		1 407 762,44 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
DEPENSES	10 773 488,13 €	8 922 241,13 €
RECETTES	10 773 488,13 €	9 392 826,01 €
Excédent de clôture		470 584,88 €

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 (1 407 762,44 €) de la façon suivante :

- Article 002 excédent de fonctionnement reporté 857 762,44 €
- Article 1068 (investissement) 550 000,00 €

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, valide le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières 2022 pour un montant de 884 061,70 € et des cessions 2022 pour un montant de 6 701 €.

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve les taux des taxes directes locales 2023.

👉 Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, le budget primitif 2023 selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement

DEPENSES	6 429 034,00 €
RECETTES	6 429 034,00 €

- Section d'investissement

DEPENSES	6 360 398,00 €
RECETTES	6 360 398,00 €

2. GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OGEC DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT

L'OGEC de Saint-Martin-en-Haut a contracté un prêt de 200 000 € pour continuer à financer les travaux de la réhabilitation de l'annexe Claude Animé et sollicite de la part de la commune une garantie d'emprunt à 50% de ce prêt, soit 100 000€.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont :

Montant total emprunté	Banque	Taux d'intérêt	Fin du prêt
200 000 EUR	Société Générale	taux fixe à 3.5 % l'an, hors assurance	2026 (durée 36 échéances mensuelles)

➤ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accorde la garantie demandée par l'OGEC.**

3. SECRETAIRE DE MAIRIE REMPLAÇANTE - MISE A DISPOSITION DES COMMUNES - CONVENTION DE PRINCIPE AVEC LES COMMUNES

La CCMDL propose un conventionnement afin de mettre à disposition une secrétaire de mairie itinérante en cas de besoin ponctuel de la commune.

➤ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la convention type et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

4. TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2023 - MODIFICATION

Il est proposé de modifier la grille de tarifs 2023 du Camping municipal votée le 2 février dernier concernant le « garage mort ».

➤ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la grille tarifaire 2023 modifiée pour le Camping municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Régis CHAMBE,
Maire

